

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT D'ANNECY  
COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 14 octobre 2022 dans la Salle Yves POLLET-VILLARD sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

**Sont présents** : Didier THEVENET, Michaël DONZEL-GONET, Pascale MEROTTO, Christelle ANGELLOZ-NICOUD, David PERILLAT-AMEDEE, David AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Caroline DORIER, Sandra DUNAND, Elodie GUIDON, Jean-Luc LABORDE, Fabienne MAISTRE, Véronique POLLET-VILLARD, Antonin RUPHY

**Excusé(s)** : Didier COLLOMB-GROS (pouvoir à Michaël DONZEL-GONET), Nathalie AGNELLET (pouvoir à Pascale MEROTTO), René GALLAY (pouvoir à Elodie GUIDON), Alexandre HAMELIN (pouvoir à Didier THEVENET),

**Absent(s)** : Arthur THOVEX

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers représentés : 4

Nombre de conseillers votants : 18

Monsieur le Conseiller Municipal Antonin RUPHY, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

**DELIBERATION 2022/140 PATINOIRE – TARIFS A COMPTER DU 22 OCTOBRE 2022**

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Vu la grille tarifaire jointe en annexe de la présente délibération ;

La Commune de La Clusaz dispose d'un équipement incontournable pour la station, la Patinoire municipale.

La Commune a souhaité innover et adapter l'organisation de sa patinoire afin de



AR

dynamiser l'équipement, le rendre plus attractif et permettre un accueil du public de qualité.

A cet effet, la Commune a revu sa grille tarifaire et fait évoluer la qualité du service aux usagers.

En premier lieu, elle modernise le snack et propose une offre plus variée et plus qualitative (boissons chaudes, gaufres) et crée un espace boutique.

De même, elle met en place divers tarifs de groupe/abonnement/soirée spéciale permettant de fidéliser les usagers.

En second lieu, cette refonte met en cohérence les deux équipements de la Commune que sont la patinoire et l'Espace Aquatique des Aravis et permet ainsi une meilleure lisibilité du service public.

Comme l'Espace Aquatique des Aravis, sont créés des tarifs pour la mise à disposition de la patinoire pour l'organisation de cours de patinage par des professionnels.

De même, la Patinoire et l'Espace Aquatique des Aravis vont proposer des créneaux à plus de scolaires en même temps, permettant ainsi de diminuer l'impact du transport.

L'ensemble des tarifs et leurs conditions d'application sont détaillés dans la grille tarifaire jointe en annexe de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité cette délibération.

**DE FIXER** les tarifs de la patinoire municipal de La Clusaz, à compter du 22 octobre 2022 et tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits**

**Suivent au registre les signatures**

**Fait à LA CLUSAZ, le 21 octobre 2022**

**Le Secrétaire de séance,**

**ANTONIN RUPHY**



**Le Maire,**

**DIDIER THEVENET**

